# SYNDICAT DES EAUX DE SAMER ET ENVIRONS

## REUNION DU COMITE SYNDICAL du lundi 13 février 2022 à 20H3O

Le conseil Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, lundi 13 février 2023 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Luc VAN ROEKEGHEM, Président du SESE.

ETAIENT Présents: MM. HERDUIN, BAILLIEU, FOLY, FOURNIER, PAQUES Dominique, DUMONT, Mmes BEAUSSE, CHATILLON, ROGEZ, MM. DOUCHAIN, BALLY, LOUVET, VAN ROEKEGHEM, MARTEL, PAQUES Didier, FORESTIER, LOUCHET, GRANDERIE. membres titulaires,

<u>Etaient absents excusés</u>: Mrs NAUDET (suppléé par Mme BASTIDE), FLAHAUT et HOLUIGUE

## 19 présents

Après l'appel nominal, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Mme Cristina BASTIDE qui accepte, est élue à ce poste par 19 voix.

Le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, après une modification demandée par Mr le Président: En l'absence du compte de gestion 2022 fourni par les Services de Gestion Comptable (SGC) transférés à Boulogne/mer depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il ne pourra pas être procédé au vote des comptes de gestion et administratifs 2022.

#### BUDGET

En l'absence du compte de gestion fourni par le SGC (anciennement Trésorerie) et au vu d'un certificat du Comptable attestant de la conformité des écritures de leur comptabilité avec le compte administratif 2022, le Président explique que le Comité peut valablement voter le budget primitif 2023 avec une reprise anticipée des résultats 2022. Le compte administratif 2022 présente un excédent d'exploitation de 155 639,84€ et un excédent d'investissement de 101 857,69 € qui, compte tenu des restes à réaliser, présente un excédent de 19 197,40€. L'excédent global 2022 s'élève à 174 837,24 €.

Le Comité Syndical à l'unanimité:

- c) A AFFECTE par anticipation, l'excédent d'exploitation 2022 de 155 639,84€ € reporté en totalité en excédent d'exploitation pour 2023.
- d) A ETUDIE ET VOTE le budget primitif 2023 équilibré en section d'exploitation à 467 149,84€ reprenant notamment le contrôle de tous les poteaux d'incendie et en section d'investissement à 609 489,69€ reprenant notamment la pose de 2 débitmètres à Samer, l'abandon de canalisations fuyardes rue de Questrecques et Avenue Henri Mory à Samer, le programme d'incendie de 2023 (5 citernes, 1 poteau et une aire d'aspiration) et une provision pour le programme de renouvellement de canalisations en 2024.

### INFORMATIONS DIVERSES

Le Président donne quelques informations sur :

- Rencontre avec Mr et Mme Lemaire de l'Agence de l'Eau le 18 janvier 2023 pour la révision du Plan Concerté pour l'Eau 2023/2024 avec les opérations proposées suivantes :
- 2023 : Interconnexion entre les captages de Tingry et du Molinet pour 325 675€ HT -
  - Réhabilitation de 5 installations d'assainissement non collectif pour 40 000€.
- 2024: simplification de réseaux sur Samer Rues de la Blanche Jument et rue de Longuerecques pour 32 000€
  - réhabilitation de 5 installations d'assainissement non collectif pour 40 000€.

- Réunion avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais le 9 février 2023 pour la présentation du projet d'interconnexion entre les captages de Tingry et Samer. La CAB a pris note du projet mais ne mettra pas en place actuellement le CARE (Contrat d'Actions pour la Ressource en l'Eau), trop contraignant en objectifs à atteindre (mesures à prendre par les agriculteurs). A défaut de CARE, l'Agence de l'Eau n'accordera pas de subventions.

Pascal BALLY dit que le contrôle en débits et pression de tous les poteaux d'incendie sur le territoire du SESE aura lieu en Avril-Mai 2023, par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Quesques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.00.

Le Président du SESE.

Luc VAN ROEKEGHEM

La secrétaire de séance,

Cristina/BASTIDE.